



ARGENT /PLACEMENT

MARS 2018 - N° 762

SOMMAIRE

- 43 Investir dans les PME • 47 Incident de paiement : quels frais risquez-vous ?
- 50 Surveillez les banques centrales ! • 52 A propos de l'assurance emprunteur • 54 Fiscalité

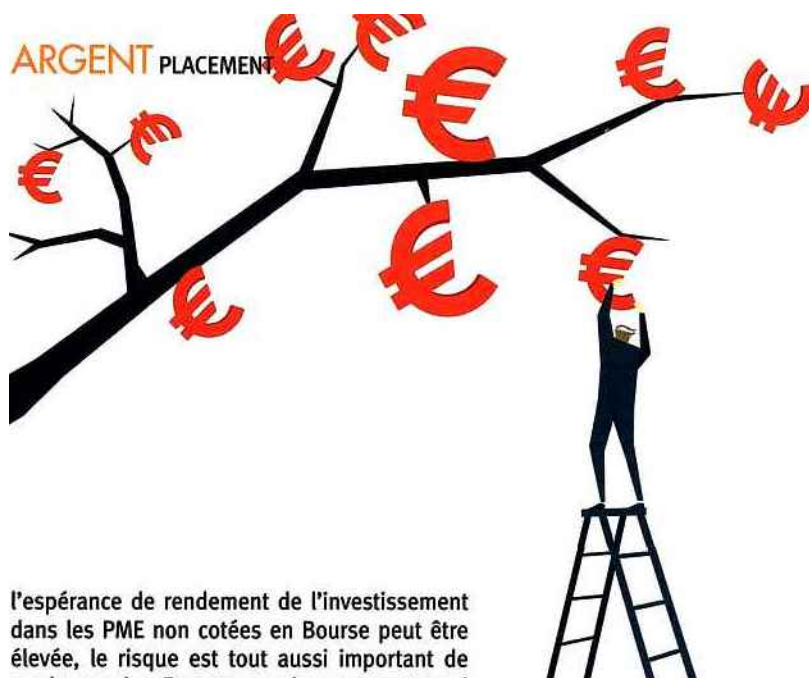


CHOISIR LE CAPITAL INVESTISSEMENT INVESTIR DANS LES PME

PELAGIE TERLY

FIP-FCPI, financement participatif, FCPR, club deal... sont autant de solutions de placement pour participer au financement d'une PME pour tous les patrimoines. Un investissement dans l'économie qui peut se révéler performant comme lourdement perdant, et ce malgré l'avantage fiscal obtenu à l'entrée.

O rienter l'épargne des Français vers l'économie réelle est l'un des objectifs affichés par le gouvernement. En témoigne la réforme fiscale avec le prélèvement forfaitaire unique (PFU) à hauteur de 30 % qui tend à unifier la taxation des revenus et plus values quel que soit l'investissement choisi (hors immobilier). La technique de la carotte fiscale qui était brandie jusqu'alors pour attirer l'épargnant sur cette classe d'actifs dit de capital investissement n'est plus autant mise en avant. Désormais, c'est l'investissement en tant que tel qui est à l'honneur. Si



l'espérance de rendement de l'investissement dans les PME non cotées en Bourse peut être élevée, le risque est tout aussi important de perdre sa mise. En outre, ce placement est aussi indisponible durant des années. L'utilisation des économies, nécessaires pour réaliser un projet, est donc à proscrire pour y investir. Initialement, les investisseurs en PME n'étaient d'ailleurs que des institutionnels. C'est désormais au tour des particuliers de s'y intéresser, l'accès au capital investissement étant facilité par toute une palette de placements collectifs. Des réflexions sont par ailleurs en cours sur la création et l'adaptation de nouveaux produits dans le cadre du projet de Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (« Pacte »). En attendant, des solutions pour se positionner sur le non-coté existent déjà pour toutes les bourses, sous forme d'actions ou

obligations, à travers des fonds, des holdings ou encore des plateformes de financement participatif.

DES PERFORMANCES AU TOP

Investir dans une PME, c'est aider une entreprise à se financer pour se lancer ou pour se développer (lancement d'un produit ou conquête d'un nouveau marché..). « *Le non-coté ne porte pas que sur les start-up. Bien sûr le financement du lancement de Criteo, aujourd'hui cotée au Nasdaq, fait rêver mais les principaux investissements portent sur des PME matures (50 %) suivies par des opérations de transmission d'entreprise (40 %), les « jeunes pousses » ne représentant que 10 % du marché* », relève Xavier Antonioz, président d'123 IM.

Et le capital investissement a de quoi séduire avec des performances sur 10 ans supérieures aux autres classes d'actifs : 8,7 % en moyenne contre 3 % pour le CAC 40 et 5,2 % pour l'immobilier, selon l'association France Invest. Mais, si certaines PME brillent, d'autres subissent des revers de fortune, d'où la nécessité de diversifier son portefeuille pour mutualiser le risque et amortir les pertes. Les investissements peuvent prendre la forme de participation au capital de la PME (actions) ou de souscription à des obligations émises par la PME. « *L'obligation correspond mieux que l'action à l'épargnant à la recherche d'un rendement (10-12 % brut)*

ET POURQUOI PAS LES PME COTÉES ?

Si vous privilégiez la liquidité, il est possible d'investir dans des PME cotées en Bourse mais qui restent aussi risquées. Elles entrent dans la catégorie des petites et moyennes capitalisations « small et mid caps ». Elles se démarquent par leurs belles performances. « *Des fonds de cette catégorie ont dépassé une performance de 30 % en 2017, remarque Grégory Lecler, conseiller en gestion de patrimoine de Fiducée. Toutefois, si les marchés se retournent, ces fonds risquent aussi de baisser fortement car ils sont très volatils. Mieux vaut investir d'ailleurs quand les performances reculent que lorsque les valeurs sont à un niveau élevé* ».



mais qui ne veut pas prendre trop de risque », relève Xavier Antonioz. Tout dépend également du positionnement de la PME. « L'investissement en obligation se prête à des secteurs où les revenus sont réguliers comme la promotion immobilière, l'éducation..., mais moins les secteurs innovants tels que technologique/médical par exemple », note Didier Bujon, directeur général d'Equance.

FIP ET FCPI POUR UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 25 % EN 2018

Avec un ticket d'entrée à 1000 euros, les fonds les plus connus en capital investissements sont les fonds d'investissement de proximité (FIP) et les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI). Ils doivent investir au moins 70 % de leur actif respectivement dans des sociétés régionales et des sociétés innovantes (15-20 PME par fonds). Mais ces fonds ont pris du plomb dans l'aile avec la suppression de l'ISF qui a entraîné la fin de leur avantage fiscal pour réduire l'impôt sur la fortune alors que celui-ci était bien plus recherché que leur avantage à l'impôt sur le revenu (IR). Une chute de la collecte est donc attendue sur ces produits. Pour limiter la casse, et continuer d'orienter l'épargne sur les PME, l'avantage à l'IR, dit Madelin, a été renforcé pour l'année 2018. La réduction d'impôt est ainsi passée d'un taux de 18 % à 25 % mais en étant désormais proportionnelle au quota d'investissement de sociétés éligibles. L'avantage fiscal ne s'élève à 25 % que si 100 % des investissements du fonds portent sur des sociétés éligibles. Les plafonds restent les mêmes (12 000 et 24 000 euros), ce qui équivaut à une réduction d'impôt maximale de 3 000 euros ou 6 000 euros selon la situation de l'investisseur (seul ou marié). Les parts doivent toujours être détenues pendant au moins 5 ans. Trop souvent, l'avantage fiscal obtenu compense une perte de capital. En outre, ces fonds sont très chargés en frais.

CROWDFUNDING POUR L'ACCESSIBILITÉ

Un nouveau canal de souscription révolutionne l'investissement dans les PME depuis ces dernières années : c'est le financement partici-

COMME LES BUSINESS ANGELS ?

Les business angels sont des particuliers qui prennent des participations à leur nom dans des start-up. Ils interviennent après que les fondateurs ont levé des fonds auprès de leur famille ou de leurs amis (« Love Money ») et/ou fait des levées en crowdfunding. Mais, les business angels investissent un ticket bien plus important de 100 000 à 1 million d'euros. Ils apportent non seulement un soutien financier mais aussi un accompagnement.

patif ou crowdfunding qui se distingue par son accessibilité à partir de 100 euros. L'investissement se fait en direct ou par l'intermédiaire de holdings. Le particulier choisit lui-même le projet financé sur un site internet même s'il n'est pas toujours évident d'analyser la pertinence des multiples dossiers. L'important est de diversifier ses acquisitions pour que certaines pertes inéluctables soient compensées par des réussites. Un tel investissement permet de bénéficier d'une réduction d'impôt mais seulement pour l'investissement en actions et non en obligations. Le souscripteur profite en effet de la réduction d'IR Madelin à hauteur de 25 % des sommes investies, mais, en raison de la souscription en direct au capital de PME, le plafond de versement (s) retenu pour l'avantage fiscal est supérieur à celui des FIP et FCPI. Il s'élève à 50 000 euros pour une personne seule et 100 000 euros pour un couple, procurant une réduction d'impôt maximale de 12 500 euros ou 25 000 euros. À une condition : conserver les actions pendant au moins 5 ans. Autre avantage fiscal possible : placer ses actions sur un PEA ou un PEA-PME et bénéficier ainsi d'une exonération sur les revenus et plus-values.

PLACEMENT 2.0 TOUT NOUVEAU

L'investissement via le crowdfunding étant récent en France, nous manquons encore de recul. Beaucoup de projets financés ne sont pas arrivés à terme. Or, la sortie est un enjeu. « Si tout se passe bien, un nouvel investisseur ou dans certains cas la start up elle-même, rachète les parts, explique Stéphanie Savel, présidente de l'association de Financement participatif



France et de la plateforme WiSEED. *À ce jour, sur WiSEED, le taux de défaut des start-up financées en equity est estimé à 10 %*. À l'heure du fléchage de l'épargne vers l'économie réelle, le crowdfunding répond donc à cet objectif. *« Nous militons pour que cet outil récent prenne son essor et pourquoi pas en tant qu'unité de compte au sein d'un contrat d'assurance-vie »,* poursuit Stéphanie Savel.

LES FCPR, PEU CONNUS

Les fonds communs de placement à risque (FCPR) qui investissent dans plusieurs PME sont plutôt destinés à une clientèle avertie avec un ticket d'entrée à 100 000 euros mais il en existe également pour un public plus large dès lorsque ces fonds ont reçu l'agrément de l'AMF. Compter alors un investissement initial de 5 000 euros.

« L'objectif de rendement est de 7-8 % pour notre dernier FCPR obligataire », précise Xavier Antonioz. Certaines activités étant exclues des fonds de capital investissement comme l'immobilier, d'autres structures juridiques ont été imaginées pour y investir. *« Nous allons proposer une société holding agréée par l'AMF et qui fait appel public à l'épargne pour investir en promotion immobilière. Elle sera accessible à partir de 5 000 euros »,* indique Xavier Antonioz. Conclusion : des solutions variées existent pour qui veut se lancer dans l'investissement productif avec plus ou moins d'argent. Ce peut être l'opportunité de miser sur des « gazelles », ces entreprises à la croissance rapide, comme sur des opérations engloutissant le placement. Une prise de risque raisonnée est donc nécessairement diversifiée ! ●●

FORTUNÉS : DES SOLUTIONS SUR-MESURE

Deux types d'investissement sont présentés aux clients fortunés : l'investissement en direct ou à travers des fonds. *« Nous proposons des fonds de fonds investissant en direct dans les entreprises pour un ticket d'entrée de 500 000 euros ou des fonds de capital investissement pour 1 million d'euros. Un investissement en private equity représente entre 5 et 10 % du patrimoine en raison du caractère illiquide de ce type de placement. Le taux de rentabilité interne espéré tourne autour de 15 à 25 % par an »,* explique Audrey Koenig, directrice de

la gestion de fortune chez Natixis Wealth Management. La diversification est toujours privilégiée. Des investisseurs peuvent se regrouper sous forme de club deal pour investir ensemble dans une opération. *« Nous sélectionnons également des projets auprès de sociétés de private equity que nous proposons à nos clients. Il s'agit souvent d'investissement au capital de PME (actions) »,* indique Didier Bujon, directeur général d'Equance. *« Comptez 100 000 euros par position à renouveler*

sur plusieurs années pour diversifier son patrimoine et son risque ». Quelques contrats d'assurance-vie proposent des fonds de capital investissement. Toutefois, ils occupent une place limitée du contrat et ne concernent qu'une clientèle haut de gamme. *« L'assurance-vie luxembourgeoise est aussi une solution car elle permet d'y loger des titres non cotés en direct ou d'investir dans un fonds dédié au non-coté, sous réserve d'un certain volume de fortune »,* note Didier Bujon.